

Extrait du registre des délibérations

Séance du 1er Mars 2016

L'an 2016 et le 1er Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : BREFORT Sylvie, DESCHAMPS Gisèle, DESMARRES Sandrine, GRÉGOIRE Valérie, PLAIS Nathalie, RIQUIN Sandra, TALLUAU Pascale, TARDIVEL Jacqueline, MM: DA SILVA Manuel, FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, NEAU Patrice, PACORY Christian, PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky, POIRIER Florent.

Excusés ayant donné procuration : Mme DESCHAMPS Sandra à Mme TARDIVEL Jacqueline, M. GROUSBOIS Thierry à M. PAPOT Thierry.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

Présents : 17

Date de la convocation : 25/02/2016

Date d'affichage : 25/02/2016

A été nommée secrétaire : Mme DESMARRES Sandrine.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte-rendu de sa réunion en date du 02 février 2016.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Travaux de reprise d'enrobé rue de la Grellière.

Achats de matériaux et de fournitures pour la rénovation de l'ancienne salle de conseil.

Raccordement électrique pour éclairage public rue du Docteur Roger Frétigny.

1-1 - Subventions communales 2016 aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, établit comme suit la liste des subventions communales qui seront versées aux associations en 2016 :

ADMR	1 000,00 €
ASSOCIATION LIGÉRIENNE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ALAHMI - ALPAREGA	100,00 €
CHORALE ARIA	150,00 €
CLUB INITIATION PERFECTIONNEMENT INFORMATIQUE - CIPI	100,00 €
CLOPIN CLOPANT	450,00 €
CLUB PHOTO	250,00 €
FAMILLES RURALES - GARDERIE	5 000,00 €
FAMILLES RURALES - GESTION	200,00 €
CLUB DES RETRAITÉS	500,00 €
UNC - AFN	200,00 €
RASED	80,00 €
SECTION FOOTBALL	1 500,00 €
SECTION BADMINTON	500,00 €
OMNIBAD NORD-EST ANJOU - ONEA	400,00 €
OMNIBAD NORD-EST ANJOU - ONEA (TOURNOI NATIONAL)	200,00 €

SECTION GYMNASTIQUE - AG3V	350,00 €
SECTION JUDO	600,00 €
SECTION TENNIS DE TABLE	600,00 €
SECTION TENNIS DE TABLE (TOURNOI NATIONAL)	800,00 €
SECTION TENNIS DE TABLE (JUMELAGE)	400,00 €
BASKET VERNAIL	250,00 €

1-2 - Subvention communale 2016 à l'association ANSEA (Association Nature et Santé Est-Anjou)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par vote et à la majorité, d'allouer une subvention communale d'un montant de 50,00 € à l'Association Nature et Santé Est-Anjou (ANSEA).

2 - Subventions communales 2016 aux écoles publiques Eugène Livet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes à la Coopérative Scolaire Eugène Livet en 2016 :

- Sorties scolaires	976,00 €
- Activité extra-scolaire (piscine)	2 000,00 €
- Rassemblement de chorales	277,00 €
- Remplacement des manuels scolaires de la classe de CP	716,00 €
- Reversement des fruits de la vente de vieux papiers collectés (PAPREC)	40,00 €

3 - Subventions communales 2016 aux écoles privées Notre-Dame

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes à l'APEL (Écoles Notre-Dame) en 2016 :

- Sorties scolaires	472,00 €
- Activité extra-scolaire (piscine)	2 000,00 €
- Voyage scolaire	1 260,00 €
- Reversement des fruits de la vente de vieux papiers collectés (PAPREC)	40,00 €

4 - Réalisation de travaux de voirie VC 11 (du Chêne Quentin au Pont du Lathan) et VC 34 (du Carrefour de l'Air à la Route de Noyant) : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Loire-Longué

Vu l'article L. 5214-16 - V du Code Général des Collectivités Locales permettant aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Loire-Longué, et notamment les dispositions incluant la Commune de Vernantes comme l'une de ses communes membres,

Vu le règlement d'attribution de fonds de concours, adopté en conseil communautaire le 08 décembre 2011, puis le 13 décembre 2012, puis le 28 novembre 2013,

Considérant que la Commune de Vernantes souhaite réaliser des travaux de voirie sur la VC 11 (du Chêne Quentin au Pont du Lathan) et sur la VC 34 (du Carrefour de l'Air à la Route de Noyant), et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Loire-Longué,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes Loire-Longué des fonds de concours en vue de participer au financement de la réalisation des travaux de voirie sur la VC 11 (du Chêne Quentin au Pont du Lathan) et sur la VC 34 (du Carrefour de l'Air à la Route de Noyant),
- **DIT** qu'un acompte de 50 % pourra être versé en cours de réalisation sur présentation des justificatifs des travaux réalisés à hauteur de 50 %,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à l'un de ses adjoints, pour signer toutes pièces relatives à ces demandes de fonds de concours et notamment la convention à signer avec la Communauté de Communes Loire-Longué.

5 - Acquisition des parcelles cadastrées section ZH n°. 35 et n°. 157

Les disponibilités foncières étant désormais inexistantes dans la zone artisanale située route de Longué, Monsieur le Maire, désireux de pouvoir offrir à des entrepreneurs la possibilité de s'installer et d'exercer leur activité sur le territoire de Vernantes, propose aux membres du Conseil Municipal qui acceptent, l'acquisition des parcelles cadastrées ZH n°. 35 d'une superficie de 2000 m² et n°. 157 d'une superficie de 6211 m² situées à La Haute Galbrunière.

6 - Restructuration des locaux du restaurant scolaire et de l'accueil petite enfance : Approbation du projet proposé par le maître d'œuvre

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner quant à la dernière proposition faite par le cabinet d'architecture ATOME (maître d'œuvre) dans le cadre de la restructuration des locaux du restaurant scolaire et de l'accueil petite enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par vote et à la majorité, d'approuver cette dernière proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour que celui-ci signe les pièces relatives au marché y afférent et entame, pour le financement du projet, les démarches en vue de l'obtention des aides financières au titre de la DETR, du SIPL et de la Réserve Parlementaire et auprès de la Région des Pays de la Loire.

7 - Restructuration des locaux du restaurant scolaire et de l'accueil petite enfance : Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), du SIPL (Soutien à l'Investissement Public Local), de la Réserve Parlementaire et auprès de la Région des Pays de la Loire

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, qui acceptent, de solliciter, dans le cadre du projet adopté de restructuration des locaux du restaurant scolaire et de l'accueil petite enfance :

- l'État en vue de l'obtention d'une aide financière au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au taux le plus élevé,

- l'État en vue de l'obtention d'une aide financière au titre du SIPL (Soutien à l'Investissement Public Local) au taux le plus élevé,

- la Sénatrice en vue de l'obtention d'une aide financière au titre de la Réserve Parlementaire au taux le plus élevé,

- la Région des Pays de la Loire en vue de l'obtention d'une aide financière au taux le plus élevé.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour que celui-ci effectue les démarches nécessaires relatives à cette demande de subvention.

8 - Constitution d'un bureau dans le cadre de l'adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Maine-et-Loire (FDGDON 49)

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide la constitution d'un bureau dans le cadre de l'adhésion de la Commune à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Maine-et-Loire (FDGDON 49) :

Président	:	Étienne MOREAU
Trésorier	:	Florent POIRIER
Secrétaire	:	Jacqueline TARDIVEL

9 - Règlement de l'affichage évènementiel sur le tableau situé Place de la Mairie

Les membres du Conseil Municipal délibèrent à nouveau et s'accordent sur le règlement de l'affichage évènementiel sur le tableau situé Place de la Mairie. Il est convenu que ce panneau est exclusivement destiné à l'annonce des manifestations municipales, scolaires, associatives, intercommunales, communautaires, culturelles ou d'intérêt public.

Questions diverses :

- La commission Culture organise une Chasse aux Œufs le dimanche 27 mars 2016 de 10 à 12 H au Château de Jalesnes.